


PLAN LOCAL D'URBANISME : COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE



- ZONES URBAINES**
- UA ZONE URBAINE DENSE ANCIENNE
 - UB ZONE URBAINE DENSE DE FAUBOURGS
 - UBp SECTEUR URBAIN DE PROJET
 - UBz SECTEUR CORRESPONDANT À LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA GARE
 - UC ZONE URBAINE PAVILLONNAIRE
 - UCv SECTEUR DESTINÉ À L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
 - UE ZONE DEDIEE AUX ÉQUIPEMENTS
 - UF ZONE URBAINE DESTINÉE AUX ACTIVITÉS ET AUX INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES
 - UX ZONE D'URBANISATION VOUEE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
- ZONES À URBANISER**
- 1AUb ZONE À URBANISER À COURT ET MOYEN TERME DESTINÉE À L'ACCUEIL D'HABITAT (superficie minimum par tranche d'aménagement = 10 000m²)
 - 2AUb ZONE À URBANISER À COURT ET MOYEN TERME DESTINÉE À L'ACCUEIL D'HABITAT (superficie minimum par tranche d'aménagement = 5 000m²)
 - 1AUz SECTEUR CORRESPONDANT À LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE ROCHINE
 - 2AUz ZONE À URBANISER À LONG TERME VOUEE À L'ACCUEIL D'HABITAT
- ZONES NATURELLES**
- N ZONE NATURELLE
 - NP ZONE NATURA 2000
- ZONES AGRICOLES**
- A ZONE AGRICOLE
- PRESCRIPTIONS**
- ★ ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE PROTÉGÉ (Article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme)
 - - MARGE DE RECUIL DES CONSTRUCTIONS (Article L.111-1-4 du code de l'urbanisme)
 - ▨ ESPACE BOISÉ CLASSÉ (Article L.130-1 du code de l'urbanisme)
 - ▨ ÉMPLACEMENT RÉSERVÉ (Article L.123-1-8° du code de l'urbanisme)
- SECTEUR SOUMIS AU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLÉE DE LA CHARENTE (PPRI)**
- zone bleue
 - zone rouge
- ZONES INONDABLES HORS PPRI**
- crue exceptionnelle
 - crue fréquente

Emplacements réservés :

N°	Opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une voie de desserte locale d'une largeur totale de 12 mètres. En limite avec la commune de Champniers, la voie aura une largeur de 10 mètres (5 mètres de part et d'autre de l'axe du chemin existant)	Commune	8 430
2	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage	Commune	2 176
3	Élargissement de la route des fours à chaux à 14 mètres	Commune	1 156
4	Élargissement de la rue Jean Moulin à 12 mètres	Commune	4 254
5	Création d'une voie de desserte de 8 mètres pour la zone 1AU	Commune	754
6			
7	Aménagement d'une liaison douce entre les Anglades et les Fontenelles	Commune	1 078
8	Élargissement de la rue des Fontenelles à 8 mètres	Commune	1 739
9	Élargissement de la rue des Anglades à 8 mètres	Commune	83
10	Aménagement d'un espace public à vocation principale de stationnement	Commune	6 892
11	Élargissement de la rue des Jardins à 3 mètres	Commune	495
12	Élargissement de la rue de Bourlion à 10 mètres	Commune	247
13	Aménagement d'un accès à la fédération de pêche	Commune	7 445
14	Élargissement du chemin des Seguns à 10 mètres	Commune	500
15	Aménagement d'une placette de retournement	Commune	689
16	Aménagement du débouché avenue John Kennedy / route de Paris	Commune	144
17	Élargissement du chemin des Seguns à 10 mètres	Commune	43
18	Aménagement d'équipements publics	Commune	4 101
19	Élargissement de l'avenue du Général de Gaulle à 12 mètres	Commune	1 221
20	Valorisation du cheminement piéton entre Touvre et Charente et le long de la Charente	Commune	7 511
21	Élargissement de la rue des Bourguets à 8 mètres	Commune	452
22			
23	Élargissement de la rue des Cheminées à 8 mètres	Commune	1 421
24	Élargissement de la rue Marceau à 8 mètres	Commune	307
25	Aménagement d'un espace public	Commune	5 306
26	Extension du cimetière	Commune	46 36
27	Aménagement de la sortie de la zone 1AU sur la route des fours à chaux	Commune	3 469
28			
29			
30	Aménagement d'un trottoir d'une largeur de 2 mètres	Commune	30
31	Carrefour route de Vars	Commune	41
32	Élargissement de la rue du Pas de la Vigne à 8 mètres	Commune	764
33	Aménagement d'un sentier piéton	Commune	472
34	Aménagement d'un sentier piéton au Pontouvre entre la route de Paris et la rue Pasteur	Commune	211
35	Aménagement d'un sentier piéton entre la zone AU Les Sablons et la rue Marie Curie	Commune	111
36	Aménagement d'un sentier piéton entre la zone AU Les Sablons et la rue Leysnot	Commune	81
37	Aménagement d'un sentier piéton au Pontouvre entre la route de Paris et la route des fours à chaux	Commune	449
38	Aménagement d'une voie de désenclavement au lieu-dit La Combe du Pin	Commune	192
39	Réalimentation du carrefour entre la rue Jean Charcot (Angoulême) et le boulevard du 8 mai 1945	Établissement Public Foncier	912

TABLEAU DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1 alinéa 7 DU CODE DE L'URBANISME

A - "Point de vue remarquable"

N°	Description	Localisation
A01	Chemin des Avenauds - vue sur Angoulême	Chemin des Avenauds - Limite avec Champniers
A02	Vue sur la Touvre depuis le chemin de Bourlion	Chemin de Bourlion à Chaumontet
A03	Vue sur la Touvre depuis le pont, route de Paris, de part et d'autre	Route de Paris au Pontouvre
A04	Vallée de la Charente du haut du logis de Chalonne	Chalonne
A05	La Touvre, depuis le pont de la route de Vars, côté opposé à la COFPA	Route de Vars

B - "Arbres, haies, alignements d'arbres remarquables"

N°	Description	Localisation
B01	Vignes	Le Perchet
B02	Alignement de sequoias	Parc
B03	Haie	Chemin du Petit Vouillac

C - "Patrimoine bâti à protéger"

N°	Description	Localisation
C01	Vestige de fours à chaux	Rue des Fontenelles
C02	Lavoir et anguilards	Place de l'Indépendance
C03	Roue du Moulin - Moulin Rivet (résidence les aubes)	Rue Pasteur
C04	Roue du Moulin - Moulin Rivet (meubles du moulin)	Impasse près du pont sur la Touvre
C05	Chapelle Ste Anne "la Providence"	La Providence, route de Paris
C06	Entrepôts de Mailard (ancien dépôt Tramway - Fronton façade à conserver)	35 route de Vars
C07	Piles du pont du petit vouillac au milieu du lit de la Charente	Fond du Boulodrome, route de Vars, Charente
C08	Usine des eaux de Foulpouagne	Foulpouagne
C09	Vastuc de Foulpouagne	Foulpouagne
C10	Usine ex COFPA (fronton de la façade à conserver)	Route de Vars
C11	Fontaine de Chalonne	Chalonne - Route de Vars
C12	Croix	Rue du pas de la vigne - Route de Vars
C13	Fontaine Laroche, rue des cheminées	Rue des cheminées
C14	Fontaine à l'intérieur de la semoulerie de Bourlion	Bourlion

Grand Angoulême

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE

Plan de zonage et réservations

ÉCHELLE 1/5000

PLU APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 SEPTEMBRE 2010

MODIFICATION N°1 APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 AVRIL 2013

ÉVOLUTION N°2 ET MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 APPROUVÉES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 FÉVRIER 2014

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 06 OCTOBRE 2016

MISE EN COMPATIBILITÉ APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 15 DÉCEMBRE 2016

